

Motion du 27 avril 2016 de Mmes et MM. Rémy Burri, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Michel Nargi et Helena Rigotti: «Pour l'équipement généralisé des bâtiments publics et des lieux publics de la Ville de Genève en défibrillateurs».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2021, dans le rapport M-1228 A)

MOTION

Vu que:

- toutes les 90 minutes, une personne décède d'un arrêt cardiaque en Suisse;
- le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque au niveau national varie de 3 à 5%;
- 50% des victimes prises en charge dans les 3 minutes suivant l'arrêt cardio-respiratoire (ACR) sont réanimées sans séquelle;
- chaque minute, la victime perd 10% de taux de survie;
- l'expérience positive d'autres communes et institutions en Suisse, par exemple Carouge, Jussy, Echandens, Lausanne (Institution Béthanie, Tennis de Pully), Delley-Portalban (Fribourg), etc.,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- *au vu de l'aspect intéressant mais non exhaustif de l'actuel registre genevois des défibrillateurs consultable sur Save a Life, à actualiser ce registre en ce qui concerne les défibrillateurs implantés sur le territoire de la Ville de Genève, en particulier ceux des bâtiments et espaces publics;*
- *à compléter, signaler et sécuriser le cas échéant ce parc de défibrillateurs sur les lieux publics qui s'imposent.*